

STAGIAIRES IUFM : BIENVENUE DANS L'ACADEMIE DE LILLE

Vous allez intégrer l'Education nationale en tant que stagiaire IUFM : félicitations !

Avant de vous retrouver « sur le terrain », quelques passages obligés pour bien commencer l'année :

FORMULATION DES VŒUX

Vous devrez saisir vos vœux sur le site de l'IUFM : http://www.lille.iufm.fr/old/article.php3?id_article=402 (ou www.lille.iufm.fr, espace personnel) **du 14 au 22 août 2008 (17 h)** : au maximum 8 vœux d'établissements différents par ordre de priorité, en respectant, dans la mesure du possible, 2 vœux par ville et en variant les zones géographiques. Les agrégés doivent formuler des vœux « lycée ». **Les pièces justificatives sont à fournir ensuite pour le 25 août avec le dossier administratif envoyé par l'IUFM (prévoir notamment 2 photos, 3 RIB, 2 photocopies du livret de famille, 1 copie du relevé de notes et de l'affectation ministérielle).**

Une liste de supports vacants est disponible depuis la mi-juillet (en cas de problème, contactez nous). L'an dernier, des supports ont été ajoutés à la dernière minute et attribués en extension aux plus petits barèmes, alors qu'ils pouvaient intéresser des stagiaires mieux classés qui n'avaient demandé que les postes affichés. *Conseil* : si une ville vous intéresse vraiment, mais qu'aucun poste vacant n'y est disponible lors de la saisie, demandez-là quand même par courrier, dans le cas où une opportunité se dégagerait fin août.

ATTENTION : L'IUFM du Nord-Pas-de-Calais reprend exactement le barème donné par le ministère, à savoir la place au concours, la situation familiale, mais aussi les 40 pts IUFM pour ceux qui étaient concernés, et les 100 pts accordés aux ex non-titulaires (mais il faut pour cela que le ministère ait transmis les modifications constatées lors des commissions d'affectation de début août ! Pour ceux dont le barème a été modifié, il faut impérativement prendre contact avec l'IUFM et le ministère).

A Lille, il n'y a pas de commissions d'affectation des stagiaires, ce sont les inspecteurs qui affectent en fonction du barème et de la situation familiale. N'hésitez pas à joindre un courrier précisant d'éventuelles difficultés qui ne seraient pas prises en compte par le calcul du barème (situation familiale « non-officielle », absence de permis....).

Les résultats devraient être accessibles par Internet le jeudi 28 août après 17 h

LA RENTREE AURA LIEU :

- ▶ **LUNDI 1/09** dans votre établissement d'affectation (communiqué par l'IUFM).
- ▶ **MARDI 2/09** : dans votre centre de validation IUFM qui dépend de votre discipline (Arras, Douai, Lille ou V d'Ascq)

LES JOURNEES DE FORMATION (Plus d'infos dans le bulletin de rentrée joint)

Le jeudi est un jour commun à tous les stagiaires : il permet de constituer des « groupes référents » (10 à 15 jeudis dans l'année, surtout au premier trimestre), groupes de FGP (formation générale professionnelle) réunissant des stagiaires de différentes disciplines. Le centre IUFM est généralement le plus proche de votre lieu de stage.

L'autre journée de formation (FD (formation disciplinaire)) est fonction de la discipline :

- ▶ **lundi** : Éco-gestion
- ▶ **mardi** : Lettres, Maths, SVT, CPE, EPS
- ▶ **mercredi** : Arts plastiques, Education musicale, Documentation, Espagnol, SES, Philosophie, Technologie, Anglais, Histoire-géo, Génies
- ▶ **vendredi** : Physique-Chimie

CONTACTER LE SNES DE LILLE

- ▶ **Tous les jours au 209, rue Nationale à Lille** (03 20 06 77 41) de 14 h 30 à 18 h (sauf le jeudi), le mercredi matin (9 h 30 à 12 h) et le jeudi matin pour les CPE (10 h à 12 h).
- ▶ **Dans les centres IUFM** : un calendrier précis sera diffusé après la rentrée
- ▶ **Par Internet** s3lil@snes.edu (en cas d'urgence karine.boulonne@snes.edu), vous pouvez aussi consulter www.lille.snes.edu , rubrique « secteurs », puis IUFM. Les adresses hotmail ne sont pas toujours fiables !

IMPORTANT : malgré la réforme en cours, **être affecté dans une académie pour effectuer son année de stage ne signifie pas y rester en tant que titulaire**, même à Lille ! Beaucoup de nos stagiaires en SVT, Sc.Phys, Maths, Lettres, etc.. sont partis l'an dernier à Amiens, Créteil ou Versailles. La Technologie est dans cette situation depuis de nombreuses années. Cette année, **il faudra attester de sa situation familiale au 1/09/2008 (PACS, mariage, concubinage avec enfant + conjoint ayant une activité ou à l'ANPE après en avoir exercé une) et faire une déclaration commune d'impôt pour le PACS pour bénéficier d'un rapprochement de conjoint !!!**

